



Demande de reconnaissance en tant que communauté d'exploitation

selon l'article 10 de l'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitations du 7 décembre 1998 (OTerm).

1. Nom et adresse des requérant-e-s (adresses complètes)

1^{er} membre

Nom		Prénom		PID	
Rue		N°		BID	
NPA		Localité		E-mail	
N° de téléphone		N° et nom de la commune			

2^{ème} membre

Nom		Prénom		PID	
Rue		N°		BID	
NPA		Localité		E-mail	
N° de téléphone		N° et nom de la commune			

2. Demande

Nous vous demandons de reconnaître le regroupement de nos exploitations en une communauté d'exploitation au sens de l'article 10 de l'OTerm du 7 décembre 1998.

3. Indications concernant les exploitations

Surface, nombre d'animaux, données laitières

Nom ou description des exploitations	1 ^{ère} exploitation	2 ^{ème} exploitation
Les données ci-dessous sont valables pour le 31.12.20__		
Surface agricole utile	_____ ha	_____ ha
Terres ouvertes	_____ ha	_____ ha
Surface verte	_____ ha	_____ ha
Nombre d'animaux		
• Vaches	_____ pce	_____ pce
• Jeune bétail	_____ pce	_____ pce
• Autres animaux de rente	_____ pce	_____ pce
• _____	_____ pce	_____ pce
Acheteur de lait	_____	_____
Quantité contractuelle	_____ kg	_____ kg
Fédération laitière, organisation de producteurs	_____	_____
Remarques		

Situations des exploitations

La distance maximale par la route entre les deux exploitations est de _____ km.

Activité des membres

Sont prévues les activités suivantes :

Noms des membres		
Taux d'occupation dans l'exploitation	%	%
Activité accessoire (taux)	%	%
Activité accessoire (genre)		
Remarques		

La communauté d'exploitation est représentée par

Nom, Prénom		N° de téléphone	
-------------	--	-----------------	--

Exploitations d'estivage

Si un estivage est exploité par un, une ou les deux membre-s de la communauté d'exploitation, est-il également exploité au nom de la communauté d'exploitation ?

oui non

Coordonnées de paiement de la communauté d'exploitation (au nom de chacun des membres)

Veuillez joindre un bulletin de versement *préimprimé* ou une confirmation d'ouverture du nouveau compte avec le numéro IBAN. Les titulaires du compte doivent exactement correspondre à tous les exploitants et exploitantes.

4. Signatures

Les soussigné-e-s attestent que les indications mentionnées ci-dessus sont conformes à la vérité :

Lieu et date	Signature de chaque requérant ou requérante

5. Base légale (extrait de l'art. 10 de l'OTerm du 7 décembre 1998)

Par communauté d'exploitation, on entend le groupement de deux ou plusieurs exploitations formant une seule exploitation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a. la collaboration est réglée dans un contrat écrit ;*
- b. les exploitants gèrent la communauté d'exploitation pour leur compte et à leurs risques et périls, et en assument ainsi le risque commercial ;*
- c. les exploitants des exploitations concernées travaillent pour la communauté d'exploitation et ne sont pas occupés à plus de 75 % en dehors de la communauté d'exploitation ;*
- d. les centres d'exploitation des exploitations concernées sont éloignés, par la route, de 15 km au maximum ;*
- e. avant de constituer la communauté, chaque exploitation atteint la charge de travail minimale de 0,20 UMOS.*

La demande doit être adressée à Grangeneuve, Section Agriculture, Secteur Paiements directs, Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux, accompagnée du contrat relatif à la constitution de la communauté, du bulletin de versement préimprimé du nouveau compte et des annexes nécessaires.